

Plan de Surveillance Environnementale - Chantier Majou & VdT CF Bassiès 2026

Préambule

Ce Plan de Surveillance Environnementale (PSE) reprend les éléments des dossiers de demande d'autorisation et des AP autorisant la réalisation des travaux génie civil du barrage de Majou et le remplacement de la vanne de tête de la CF de Bassiès. Ce document détaille l'intégralité des mesures environnementales du projet sur la base du guide CEREMA (Guide d'aide à la définition des mesures Eviter Réduire Compenser Accompagner). Son objectif est de s'assurer de la bonne réalisation des mesures environnementales mises en œuvre dans une démarche d'assurance qualité.

Le suivi de l'avancement de ces mesures est intégré aux réunions hebdomadaires de chantiers et/ou réunions mensuelles avec le Chef de Projet, le PO et le chargé d'affaire E&S. Ce document constitue le volet environnemental du plan de surveillance du chantier.

Le CIH s'assure que les modes opératoires des différentes tâches intègrent bien ces actions environnementales et également leurs bonnes applications. Ce document permet à tous les acteurs du projet d'identifier les enjeux, les exigences réglementaires et l'organisation mise en œuvre pour s'assurer de la bonne réalisation des mesures environnementales et de pouvoir décider collectivement de tout changement de mode opératoire et/ou en cas d'aléas. C'est pourquoi le document liste l'ensemble des intervenants internes et externes leurs mails et leurs numéros de téléphone.

Un tableau liste les suivis qui devront permettre de s'assurer de l'efficacité de l'atteinte des objectifs de certaines mesures.

Plan de Surveillance Environnementale

Nature des travaux	Enjeu	Impacts bruts (nul, très faible, faible, moyen, fort)	Séquence ERCA, typologie guide CEREMA	Suivi de l'efficacité de la mesure (Oui/Non)	Impacts résiduels	Responsable de la mesure	Période concernée	Avancement de la mesure
Abaissement retenue Majou	Isoète lacustre	Faible (REX vidange Escale 2022)	R2.1.t : Irrigation par aspersion sur la station d'Isoète	Oui	Très faible	Titulaire avec appui écologue.	De mi juillet à début octobre	
			R1.1.c : Mise en défens des zones à isoètes					
			R2.2.j : Clôture spécifique anti-pénétration bétail					
Gestion des débits entrants pendant la phase abaissée Ecoulement aval Majou / Etang Long	Milieu aquatique	Fort	R2.1.I : Maintien d'un débit résiduel de l'ordre de 30 l/s (hors week-end) par pompage pour maintenir la fonctionnalité du cours d'eau et des zones humides associées	Oui (suivi T°C)	Très faible	Contrôle travaux Exploitant (cote travaux)	De mi juillet à début octobre	
Base vie et cheminement pédestre aval RG Pla des Escales	ZH, Droséra	Fort	E1.1.a : Plan de circulation adapté au niveau de la base vie pour limiter le risque de piétinement. Balisage du cheminement	Non	Nul	Ecologue et contrôle travaux	Elaboration du plan de circulation début juin et suivi du balisage pendant tout le chantier	
			E1.1.a : Plan de circulation adapté pour le limiter le risque de piétinement hors sentier de randonnée existant. Balisage du cheminement					
Cheminement pédestre aval Majou	ZH, Droséra, Lycopode, Linaigrette	Fort	E1.1.a : Utilisation du GR 10 E1.1.a : Passage sur le couronnement des ouvrages GC	Non	Nul	Contrôle travaux	Mise en œuvre début juin	
Base vie / accès galerie	Calotriton des Pyrénées	Faible	E1.1.a : Balisage écoulements avec présence espèce.	Non	Nul	Ecologue	Mise en œuvre début juin	

Déplacement des matériaux de marinage au niveau de la Vanne de Tête	Reptile	Moyen	R3.1.a : Travaux à partir de septembre soit après la saison de reproduction des reptiles mais aussi avant qu'ils n'entrent en hibernation.	Non	Nul	Contrôle travaux	Septembre	
Héliportages	Avifaune	Fort	E1.1.a : Elaboration plan de vol pour éviter ZSM (RBI Bois du Far)	Non	Nul	Contrôle travaux (plan de vol)	De juin à fin octobre	
Toutes les activités	Apparition d'EEE	Fort	R2.1.f : Nettoyage préalable des engins. Vigilance au niveau des DZ de départ.	Oui	Très faible	Contrôle travaux	De juin à fin octobre	
Toutes les activités	Tous les compartiments	Fort	A6.2.e : Sensibilisation du titulaire des enjeux écologiques	Non	Très faible	ONF, écologue et EDF	Avant et pendant travaux	

Suivi pour s'assurer de l'efficacité lorsque les mesures le justifient

Objectifs du suivi	Indicateur	Périodicité	Moyen	Opérateur	Date de réalisation
Suivi des populations d'Isoète lacustre en queue de retenue	Surface cartographique de recouvrement	Etat initial avant travaux par photo aérienne des populations	Drone ou hélicoptère	EDF	Début juillet 2026 (une fois la retenue abaissée)
	Suivi des densités par transects ou quadrats en fonction des surfaces présentes et des modalités d'intervention	Suivi des populations N+1	Plongeur	CBN/ANA	Eté 2027
		Suivi des populations N+2 à N+5 (suivant résultats N+1 et après concertation des acteurs compétents)	Plongeur	CBN/ANA	Eté 2028 à 2031
Eviter l'apparition d'EEE sur les zones de travaux	Absence/présence	Etat initial avant travaux des EEE	Visite terrain	ANA	Début juillet avant installation base vie
		Recherche des EEE sur les zones de travaux (N+1)	Visite terrain	ANA	Eté 2027
		Recherche des EEE sur les zones de travaux (N+2)	Visite terrain	ANA	Eté 2028
Maintenir la fonctionnalité du tronçon de cours d'eau en RG	Suivi de la température avec un seuil max de 25 °C (T°C max observée en 2024)	En continue (télétransmission des données)	Capteur + Couverture réseau	DTG (instrumentation) Contrôle travaux (surveillance en direct)	De mi-juillet à début octobre

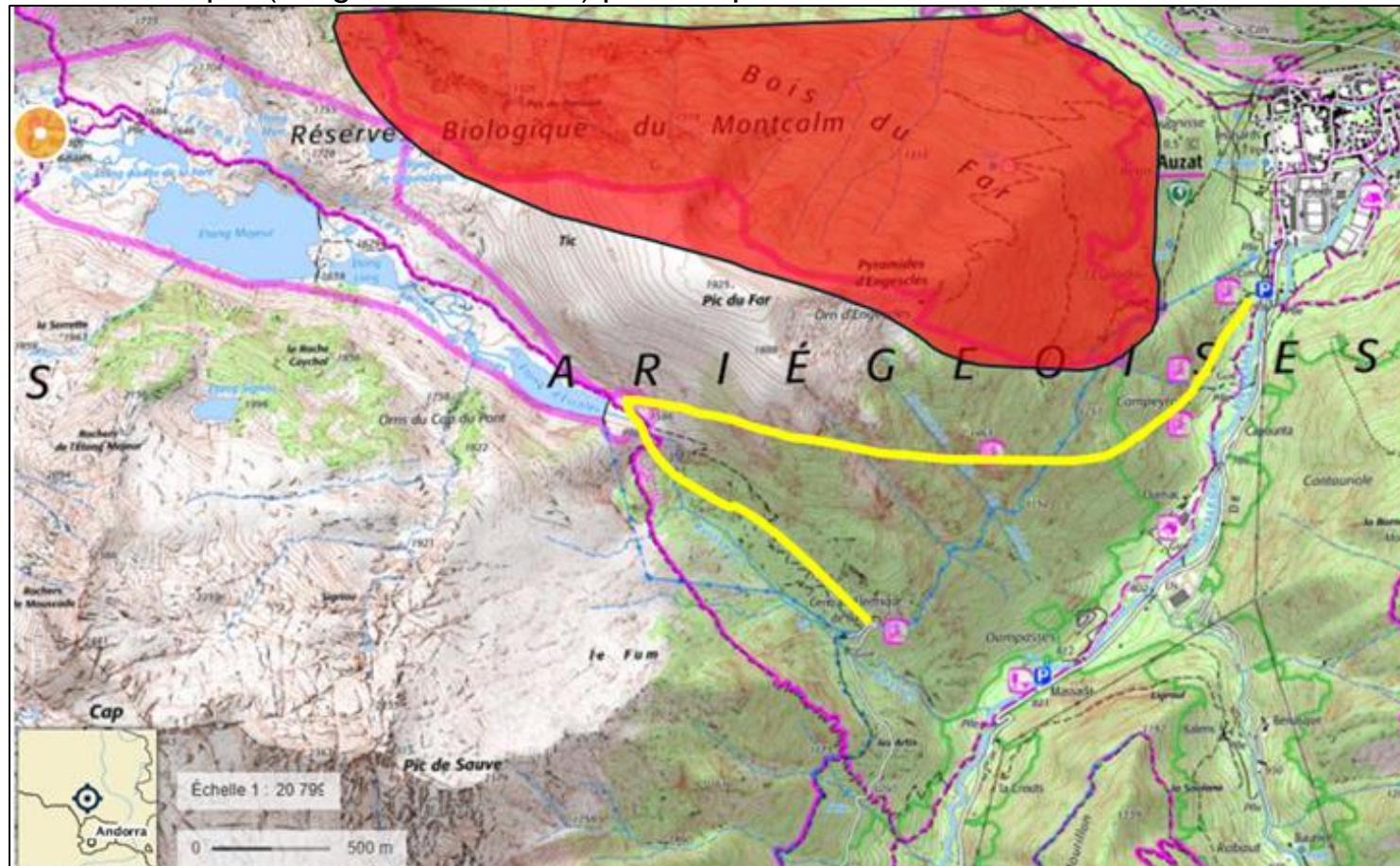
Gestion de modification des travaux (emprise et/ou mode opératoire), d'évènement et/ou d'aléas

Le tableau suivant liste (non exhaustive) les situations pouvant intervenir pendant le chantier et les actions associées.

SITUATION	ACTION
Espèce protégée	Toute observation de présence d'animaux morts ou blessés (herpétofaune et avifaune) sur la zone fera l'objet d'une remontée d'information auprès des contributeurs environnementaux du projet (MOA et MOE) afin d'essayer d'en évaluer la cause.
	Toute observation d'espèce protégée sur les zones de travaux non identifiées dans le PSE fera l'objet d'une information au chargé d'affaire environnement et/ou l'écologue pour évaluer les risques et proposer des parades.
	EDF est tenue de déclarer aux services de l'État (Préfecture, DREAL, OFB), dès qu'elle en a connaissance, les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités qui sont de nature à porter atteinte aux espèces protégées.
Pollution de chantier accidentelle (hydrocarbures, laitance bétons ...)	Toute observation d'une pollution quelconque doit être communiquée à EDF (contrôleur travaux et GU) afin de contribuer à la gestion de la pollution. La communication est du ressort d'EDF.
Modification d'emprise et/ou mode opératoire travaux	Toute modification d'emprise ou de mode opératoire des travaux fera l'objet d'un point d'arrêt et d'un échange préalable avec les contributeurs environnementaux du projet (MOA et MOE) afin d'en évaluer les enjeux. En fonction des analyses des mesures complémentaires pourront être décidées.

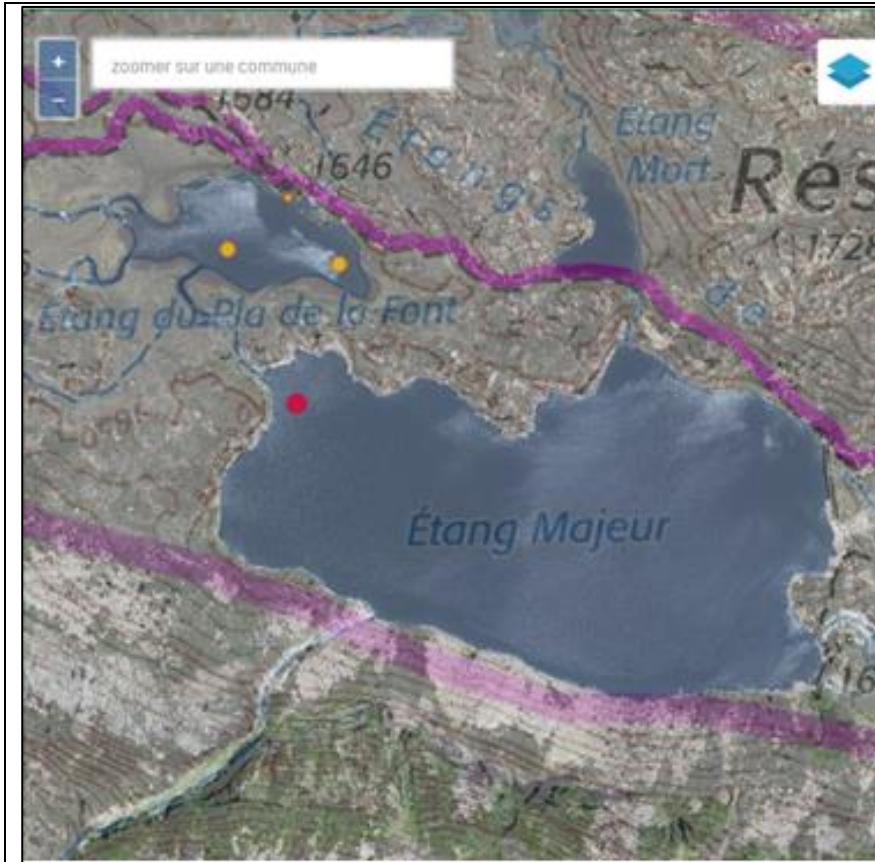
Héliportage

Les échanges avec l'ONF ont mis en évidence la présence de l'Aigle Royal au niveau de la réserve intégrale du Bois du Far. Le plan de vol sera adapté (cf figure ci-dessous) pour ne pas survoler la RBI du Bois du Far.



Cas particulier de l'Isoète lacustre

Une plante aquatique l'Isoètes lacustre est présente sur l'étang de Majou, en queue de retenue sur une seule station. La zone se situe sous le refuge de Bassiès en queue de retenue à proximité de l'Etang du Pla de la Font. Comme lors de la vidange de l'Escale en 2022 l'espèce fera l'objet d'une mesure d'aspersion pour éviter la dessication.



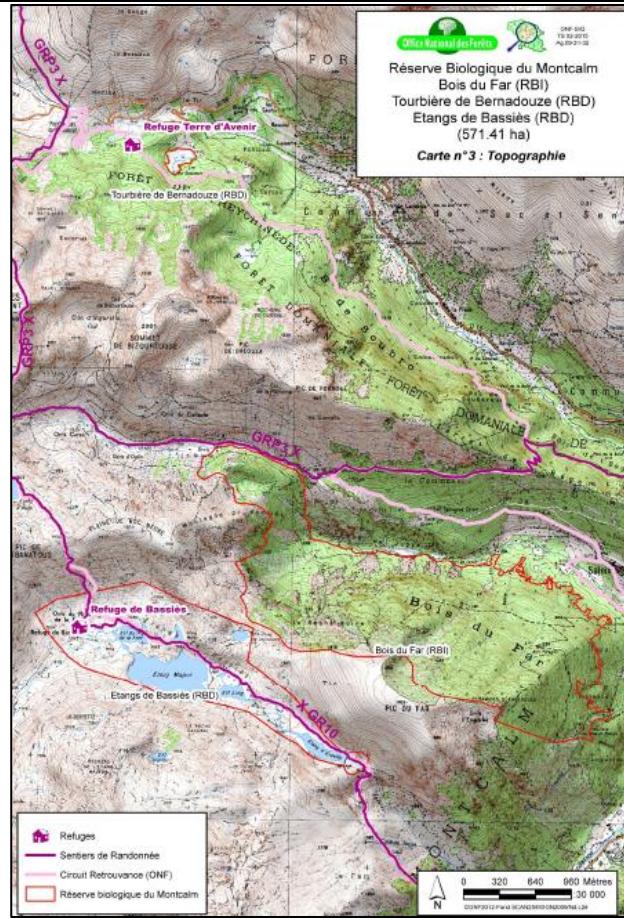
Liste des intervenants et n° de téléphone

Entité	Nom / Rôle	Coordonnée tel/mail
Hydro SO	Hélène COMBES Relation service de l'Etat	07 85 37 18 86 helene.combes@edf.fr
	Abdelhamid DERRAS Client	07 89 50 30 87 abdelhamid.derras@edf.fr
	Olivier BAYARD MOA Environnement	06 76 07 01 02 olivier.bayard@edf.fr
	Jérôme MAYNARD Correspondant exploitation	07 86 35 77 35 jerome.maynard@edf.fr
CIH	Pierre GERENTE MOE environnement	06 84 34 69 84 pierre.gerente@edf.fr
	Antoine VICTOR Chef de projet	06 79 07 44 02 antoine.victor@edf.fr
	Matheo RODRIGUEZ Contrôleur travaux	06 32 46 67 50 matheo.rodriguez@edf.fr
Titulaire	En attente Conducteur de travaux	En attente
	En attente Chef de chantier	En attente
CEN-ANA	Vincent LACAZE Ecologue	06 70 24 20 45 vincent.l@ariegenature.fr
ONF	Patrice GADAL Gestionnaire Réserve Biologique Dirigée des Etangs de Bassiès	06 86 04 79 96 patrice.gadal@onf.fr

Rappel du niveau de sensibilité écologique du site

Cartographie des enjeux

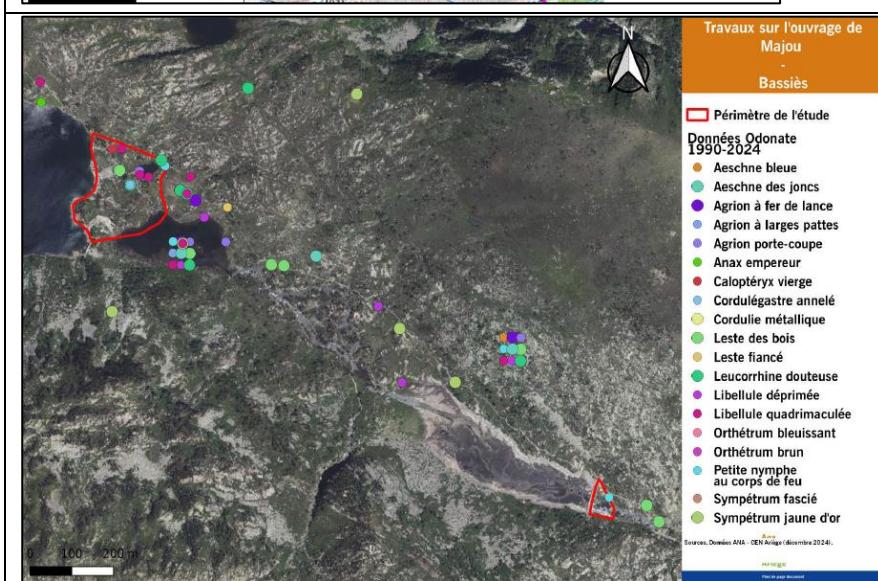
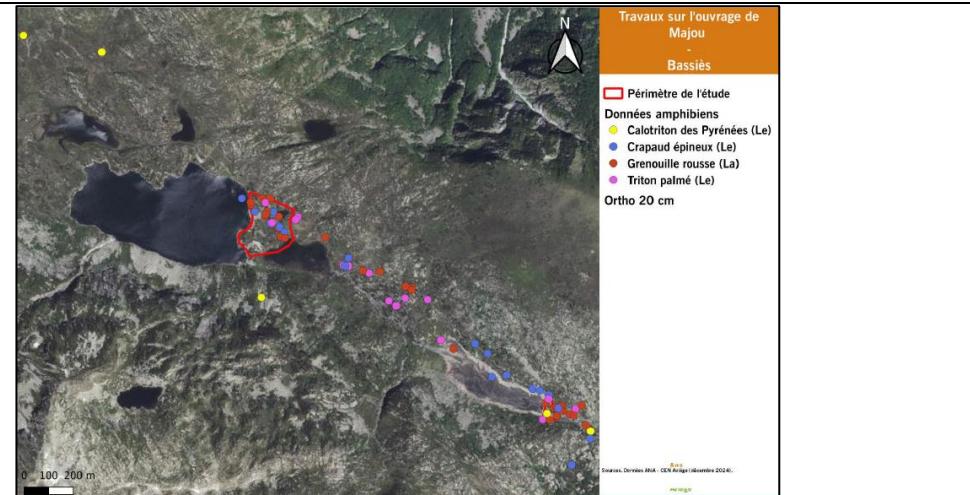
La zone de travaux se trouve au sein de la réserve biologique du Montcalm (Les étangs de Bassiès) gérée par l'ONF dans le site Natura 2000 « Gorges de la Dordogne » avec la présence de plusieurs espèces d'oiseaux migratrices et nicheuses dans l'aire d'étude.



L'objectif principal de cette RBD est la conservation d'un complexe remarquable de tourbières, de lacs de montagnes, de milieux ouverts et boisés, ainsi que d'une flore et d'une faune remarquables qui leur sont associées. Les parties de cette réserve sont gérées conformément à un plan de gestion approuvé pour la période 2016-2025. D'après ce plan de gestion la protection réglementaire mentionne l'interdiction (ne sont mentionnés ici que les éléments pouvant concerter le projet) :

- De création de toute nouvelle desserte (chemins comme sentiers) dans la réserve (RBD comme RBI) ;
- De création d'itinéraire de randonnée balisés dans la RBI, afin de préserver son caractère naturel et de limiter la fréquentation (sans pour autant que celle-ci soit interdite) ;
- De prélèvement de toute espèce végétale, y compris coupes d'arbres ou de branches, sauf autorisations qui pourront être délivrées par l'ONF en particulier dans le cadre de travaux d'amélioration pastorale ou d'études;
- De faire du feu y compris à distance de la forêt ;
- De prélèvement de toute espèce animale, hormis activités de pêche et de chasse dans le cadre des réglementations spécifiques et concessions en vigueur, ou d'autorisations délivrées par l'ONF dans le cadre d'études ;
- De faire du camping, seul le bivouac étant autorisé (de 19 h à 9 h) à côté du refuge de Bassiès sur la berge sud de l'étang du Pla de la Fount

Les inventaires naturalistes ont mis en évidence plusieurs enjeux écologiques et la présence d'espèces protégées sur le secteur entre l'Escale et Majou



La zone en aval de Majou est particulièrement sensible.

